Herbe et Fourrages

BULLETIN 12

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

17-mai-21

Station automatique météo-France	somme des températures en °C base 1er février	niveau de remplissage des Réserves Utiles en eau		
		sol RU 45 mm	*sol RU 75 mm*	*Nombre de jours de pousse permis sans stress hydrique*
AUBUSSON	784	79%	53%	9 à 12
AUZANCES	748	64%	47%	9
BENEVENT	899	95%	89%	9 à 16
BOURGANEUF	855	95%	97%	9 à 16
BOUSSAC	819	87%	56%	9 à 12
CHAMBONCHARD	835	62%	42%	9
LA COURTINE	649	95%	92%	9 à 16
FELLETIN	809	92%	63%	9 à 14
GENOUILLAC	840	78%	49%	9 à 12
GENTIOUX	703	96%	98%	9 à 16
LA SOUTERRAINE	930	95%	72%	9 à 15
SAINT LOUP	832	94%	66%	9 à 15

Ça pousse!

Les précipitations ont permis de remplir les Réserves Facilement Utilisables des sols avec l'assurance de bonnes croissances de l'herbe sur un minimum de 9 jours sur tout le département.

La quantité d'herbe offerte au pâturage n'est donc pas restrictive, et le pâturage tournant va éviter les gaspillages.

Organisation du pâturage tournant:

minimum 5 parcelles/lot, temps de séjour de 2 à 7 jours, temps de repousse de 21 à 25 jours).

900 °C/1000°C(*)

L'idéal pour l'ensilage ou l'enrubannage des méteils immatures et des prairies multiespèces.

Le meilleur rapport quantité/qualité de fourrage est assuré dans cette fourchette de cumul de température. Les fauches plus tardives génèrent de valeur alimentaires plus faibles qui se cumulent avec des valeurs d'encombrement élevées.

Dès qu'une fenêtre favorable de plus de 3 jours est annoncée, sortez les faucheuses pour l'ensilage!

** pour les vaches laitières, les caprins et l'engraissement, la fourchette est de 750°C à 900°C*

750°C à 1200°C

Deuxième cycle de pâturage

Quand les lots on fini le premier tour de pâturage à moins de 750°C, les repousses sont feuillues et le 2ème cycle procure de l'herbe de qualité qui favorise les bonnes performances et limite les refus.

Contact: **Hervé FEUGERE** Chambre d'Agriculture de la CREUSE 05 55 61 50 06 ou 06 60 57 30 72

herve.feugere@creuse.chambagri.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

PRDA Nouvelle-Aquitaine, AE1 Agro-écologie
« développer l'autonomie fourragère et protéique »
avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

UNION EUROPÉENNE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION